

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 septembre 2015

Absents et excusés : M. MORY et G. COURTOIS, Conseillers;
A. LINGLIN, Directrice générale

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur VINCENT demande à rajouter un point à l'ordre du jour du présent Conseil. Il s'agit de l'avenir de la caserne des pompiers d'Antoing. Il demande l'urgence, vu les récentes informations parues dans la presse. L'assemblée émet un avis favorable pour l'ajout de ce point.

1. Organes

Attribution supplémentaire d'un membre du Collège Communal

Le Collège porte à la connaissance du Conseil communal que Madame Colette BOCAGE, Echevine a été désignée, en séance du 5 août 2015, pour assurer la compétence supplémentaire du bien-être animal.

Cette compétence a été rajoutée suite au plan de stérilisation des chats errants. En effet, l'une des conditions pour bénéficier du subside octroyé par le Ministre DI ANTONIO dans le cadre de ce plan est que la compétence du bien-être animal soit reprise par un/une échevin(e).

Monsieur VINCENT demande des informations complémentaires.

Madame BOCAGE précise qu'il s'agit d'un subside de 1.000 € qui sera obtenu à condition de prévoir la même somme au prochain budget. « Il s'agit notamment de financer l'achat de cages pour attraper les chats errants et les stériliser. Une cage coûte entre 45 et 95 €. Cette campagne serait mise sur pied en collaboration avec des vétérinaires de l'entité ».

Monsieur BAUWENS précise qu'une ASBL recevant des dons existe à Fontenoy, mais n'est pas en règle au niveau urbanisme et permis d'environnement.

Monsieur VINCENT précise qu'il faut inviter les vétérinaires à pratiquer des prix corrects. « Si une campagne est mise en place, il faut prévenir la population car des chats « non errants » risquent d'être attrapés et stérilisés à l'insu de leur propriétaire. Il ne faut pas non plus que la population profite de cette campagne pour stériliser leurs propres chats ». Monsieur VINCENT demande à être tenu au courant de l'évolution du dossier.

Monsieur VIVIER précise qu'il faut respecter la loi, mais que cela représente un coût important pour la population.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Magali EVRARD

2. Tutelle

Le Conseil Communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé, en séance du 24 août 2015, le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés voté par le Conseil communal en séance du 23 juin 2015.

Monsieur VINCENT demande à ce que le règlement soit adapté en fonction des remarques de la tutelle, et soumis à un prochain Conseil communal, et ce pour éviter les éventuels recours.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

3. Finances communales

Modification budgétaire n° 2/2015 ordinaire.

Le point a été précisé en séance de commission finances élargie du lundi 21 septembre 2015.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA/Céline LIEGEOIS

4. Travaux communaux

- a) Calonne – Travaux d'aménagement de l'ancienne maison du Peuple en maison rurale (travaux de rénovation et construction d'une extension) - PCDR - 2ème phase – décompte

Monsieur Carbonnelle, auteur de projet, a dressé le décompte du dossier susmentionné qu'il nous a transmis, accompagné de l'état d'avancement n°14 et final des travaux.

Les travaux ont été exécutés pour un montant de 1.172.680,78€ HTVA (1.418.943,74€ TVAC) soit un supplément de 18,55 % par rapport au montant de l'attribution (989.195,27 € HTVA - 1.196.926,28€ TVAC).

Ce dossier est subsidié à hauteur de 889.600 €.

Le Conseil communal est invité à approuver ce décompte, dont le détail figure dans le dossier.

Monsieur VINCENT demande si la majoration de 19% a été prise en charge sur fonds propres.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative.

Monsieur VINCENT trouve que la liste de suppléments est très longue, même si tous les travaux ont un lot de surprises. Il énumère quelques exemples et trouve que près de 20% de supplément c'est énorme.

Monsieur BAUWENS trouve dommage qu'aucun membre des minorités n'ait été présent à l'inauguration du bâtiment, pour apprécier la qualité du travail accompli. Il comprend cependant la réticence aux suppléments, mais explique que certains travaux sont obligatoires, notamment les mises aux normes au niveau électrique (nouvelle réglementation). « Quand l'architecte établit son dossier, il y a des choses qui sont découvertes après ».

Monsieur VINCENT précise : « si c'était chez vous, vous seriez furieux que l'architecte n'ait pas anticipé ».

Monsieur DESMET confirme qu'il y a des choses que l'on ne peut pas voir avant d'entamer le chantier. Certains travaux ont été effectués par anticipation sur la 3^{ème} phase qui n'est pas subsidiée.

Monsieur VIVIER pense qu'il faudrait faire des estimations à la hausse pour avoir plus de subsides et moins de surprises.

Monsieur DESMET explique qu'une réglementation existe et que l'on ne peut pas tout simplement gonfler l'estimation.

Monsieur BAUWENS admet qu'il y a moins de conscience professionnelle à l'heure actuelle. Parfois, l'architecte pense que certains travaux ont été réalisés par l'entreprise, alors que ce n'est pas le cas. « L'architecte n'est pas tout le temps sur le chantier, et ne sait malheureusement pas tout contrôler ».

Par 12 « OUI » (PS), 2 « ASTENTIONS » (UCA) et 3 « NON » (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

- b) ANTOING – Rénovation urbaine Quartier du Centre - Travaux de construction de 3 maisons (logements 4 à 6)) (ex dossier HANTSON)- Approbation du Cahier spécial des charges, métrés, estimation et plans – Adjudication ouverte – Auteur de projet : Mr DORCHIES

Les travaux concernent la construction d'un ensemble de 3 maisons (logements 4 à 6) dans le Quartier du Centre.

Ce dossier a déjà été approuvé par le Conseil communal du mois de novembre 2014. Nous l'avons ensuite transmis au pouvoir subsidiant, qui a marqué son accord en date du 06 mars 2015.

Mais après analyse approfondie du CSC par nos services, nous avons malheureusement constaté de graves manquements dans les clauses techniques du CSC.

En effet, de nombreuses précisions devaient absolument être apportées aux descriptions existantes. L'absence de telles précisions aurait rendu l'exécution de ce marché complètement hasardeuse.

Etant donné la lourdeur de conséquences, nous avons sollicité auprès du pouvoir subsidiant un délai complémentaire afin de nous permettre d'apporter les corrections et précisions indispensables au cahier des charges avant la mise en adjudication.

Suite à notre courrier adressé au pouvoir subsidiant stipulant ces lacunes dans les clauses techniques, le pouvoir subsidiant a retiré sa décision du 06 mars 2015 marquant accord sur le dossier, et nous a invité à rédiger une nouvelle version du cahier des charges.

Entre temps, l'auteur de projet, Mr HANTSON nous a fait part de mettre fin à sa mission d'auteur de projet relative à la construction de ces 3 maisons.

Mr HANTSON a proposé à Mr DORCHIES de reprendre sa mission. Celui-ci a accepté de reprendre la mission au-delà de la demande de permis d'urbanisme.

Mr DORCHIES a donc refait un CSCH et nous a remis son dossier (CSCH, métrés, estimation, plans).

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

Le délai d'exécution est fixé à 220 jours ouvrables.

L'estimation est de **757.902,86 € TVAC**.

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la subvention est de 75% du montant total des travaux soit **568.427,145 €**.

Pour approbation du cahier spécial des charges, des plans, de l'estimation, de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte) et des conditions de marché.

Le dossier sera ensuite soumis au SPW, en vue de solliciter l'accord du Ministre.

Monsieur VIVIER demande si c'est la même estimation que dans le dossier précédent. Il craint qu'en cas de problèmes, les deux architectes se renvoient la balle mutuellement.

Monsieur BAUWENS précise que Monsieur HANTSON reste responsable de la partie conceptuelle, et espère vu la convention établie, que tout se passera bien.

Par 12 « OUI » (PS) et 5 « ASTENTIONS » (UCA et GO), le Conseil Communal approuve ce point.

b1) Convention de cession – Reprise de la mission de Mr HANTSON par Mr DORCHIES - Rénovation urbaine Quartier du Centre - Travaux de construction de 3 maisons (logements 4 à 6)) - Approbation de la « Convention de cession » et du contrat d'honoraires de Mr DORCHIES

En janvier 2015, Mr HANTSON nous a fait part de mettre fin à sa mission d'architecte relative à la construction des 3 maisons dans le Quartier du Centre.

Il nous a fait savoir qu'il désirait que la suite de ce projet soit confiée à Mr DORCHIES, qui lui-même était d'accord à la condition que Mr HANTSON garde la responsabilité de la partie conceptuelle (plans) du dossier.

Après renseignements pris par nos services auprès de l'Union des Villes et des Communes, Messieurs HANTSON et DORCHIES ont été invités à rédiger une « Convention de cession » pour une mission d'architecture. La mission sera poursuivie par Mr DORCHIES au-delà de la demande du permis d'urbanisme.

Monsieur HANTSON a déjà effectué 35 % de cette mission ;

Monsieur DORCHIES prestera les 65 % restants, au taux d'honoraires identique de 6,5 %.

Monsieur VIVIER trouve le contenu de cette convention très nébuleux. « Cela laisse la porte ouverte à toutes sortes de problèmes ».

Monsieur DESMET précise que c'est peut-être un peu compliqué, mais pas nébuleux. « Mais vu le désistement de Monsieur HANTSON, on n'a pas eu d'autre choix ».

Pour approbation de cette « Convention de cession », et du contrat d'honoraires de Mr DORCHIES.

Par 12 « OUI » (PS), 2 « ASTENTIONS » (UCA) et 3 « NON » (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

Politique responsable : Thierry DESMET

- c) Cimetière de Péronnes - Travaux d'aménagement « du carré 27 » – Approbation du cahier spécial des charges, plan, métré, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché

La Sprl A-Tipik, auteur de projet, a remis le cahier spécial des charges, métrés récapitulatif et estimatif, plan pour les travaux d'aménagement « du carré 27 » au cimetière de Péronnes (terrassements, pose d'éléments linéaires, poses de citernes et de gravier).

L'estimation est de 28.433,3 € HTVA (34.404,293 € TVAC).

Le délai pour l'exécution des travaux est de 20 jours ouvrables.

Pour approbation du cahier spécial des charges, plan, métré récapitulatif, estimation, fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité) et des conditions de marché.

Madame Sabine MAHIEU précise que le plan n'est pas très clair.

Monsieur VINCENT demande pourquoi morceler les travaux et faire des carrés un à un.

Monsieur BAUWENS précise que l'on refait les carrés au fur à mesure des désaffectations réalisées.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Thierry DESMET

- d) Antoing – travaux de réfection de la Grand Rue et partie des rues adjacentes – désignation de Hainaut Centrale de Marchés

En date du 25 septembre 2014, le Conseil Communal avait marqué accord pour adhérer à la Hainaut Centrale de marchés (convention régissant les conditions générales).

Le Conseil Communal est invité à confier le dossier de la remise en état de la Grand Rue d'Antoing à la « Hainaut Centrale de Marchés », et à marquer accord sur les conditions particulières régissant cette mission (voir annexe).

Les frais exposés par la Centrale de Marché pour remplir sa mission de passation de marchés sont :

<u>Cout du Marché de travaux HTVA</u>	<u>Montant des frais</u>
0 à 200.000€	7% du cout du marché
200.001€ à 500.000€	6%
A partir de 500.001 €	5 %

Madame Sabine MAHIEU demande s'il s'agit bien de l'ancien service voyer provincial. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur DESMET précise que l'on va refaire uniquement les bandes de roulage.

Monsieur VINCENT précise que ces travaux ne doivent pas durer trop longtemps, pour les commerçants. Il précise aussi qu'il faut tenir compte du prochain plan de mobilité. Est-il bon de garder les deux sens de circulation ou un seul sens ?

Monsieur BAUWENS précise que l'on pourrait effectivement prévoir de remonter la Grand Rue et de descendre par l'avenue du Stade. Mais les deux parkings situés en montant à gauche de la rue sont dans le mauvais sens. « Il y aura une étude spécifique, mais il est urgent de faire ces travaux ».

Monsieur VIVIER précise que refaire uniquement les bandes de circulation c'est retarder le problème car le reste va se dégrader. Il trouve que cela n'est pas bien de morceler le travail.

Monsieur VERSCHEURE trouve l'étendue de la mission rétreinte.

Monsieur BAUWENS précise que pour chaque étape du dossier, il y aura passage devant le Conseil communal.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

Politique responsable : Thierry DESMET

5. Plan de cohésion sociale

Rapport d'activités et rapport financier 2014 (transmis par mail)

Le point a été analysé en séance de commission finances élargie le lundi 21 septembre 2015.

Monsieur VIVIER précise qu'il est sceptique par rapport à ce plan qu'il trouve fort léger. Il est déçu qu'après 9 ans, il n'y ait toujours pas de liste d'emplois recherchés pour le CNS.

Monsieur BAUWENS précise que les chiffres ont été donnés par Monsieur VAN LAETHEN lors du Conseil Communal du 23 octobre 2014.

Madame Sabine MAHIEU trouve que beaucoup d'axes ne sont pas encore bien définis, pour beaucoup de réunions. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu d'accord avec la maison médicale, car il y a un réel besoin sur Antoing, de même que l'épicerie sociale toujours au point mort.

Monsieur BAUWENS précise que Monsieur PIERRE fait son maximum pour que ce plan fonctionne correctement.

Monsieur VINCENT précise qu'il est dommage que des projets capotent pour des montants versés trop tard.

Par 12 « OUI » (PS), 2 « ASTENTIONS » (UCA) et 3 « NON » (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Aurélien PIERRE

6. Fabriques d'églises

Fabrique d'église de Bruyelle – modification budgétaire n° 01/2015

Le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle avec augmentation de la part communale de 11.800,00 €.

Le détail des travaux justifiant l'augmentation de la part communale a été transmis par la Fabrique d'Eglise.

Monsieur VINCENT et Madame Sabine MAHIEU trouvent que les montants des travaux sont excessifs et se demandent pourquoi les fabriciens ne font pas appel à leur réseau interne d'associations pour leur donner un coup de main.

Madame DELEPINE précise qu'une réunion de mise au point va avoir lieu avec les fabriciens, de manière à les mettre au courant des nouvelles législations, notamment en matière de marchés publics.

Par 15 « OUI » (PS et GO) et 2 « NON » (UCA), le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Viviane DELEPINE

Agent traitant : Valérie TITELION

7. Règlements complémentaires de roulage

- a) Antoing, rue des Rosiers – Interdiction de stationner (voir plan)
Rue des Rosiers 9 – Interdiction de stationner le long du n° 9 afin de permettre l'intervention des services de secours à hauteur du garage de Mme LACANTE Fernande, handicapée.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- b) Fontenoy, rue Maréchal de Saxe - piste cyclable
Il s'agit ici de ne plus obliger les cyclistes à emprunter la piste cyclable, vu son état, et ce pour éviter tout accident (enlèvement du signal D9). Des signaux de danger (signal A51 avec additionnel « accotement impraticable ») seront placés et répétés à chaque carrefour.

Monsieur BAUWENS précise que les réparations de cette piste seront réalisées progressivement.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- c) Péronnes, rue du Centre, 39 - création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

8. Subsides aux sociétés

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur l'octroi d'un subside à l'ASBL Fontenoy 1745 d'un montant de 500 €. Les comptes ont été transmis.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

9. Aides en services

a) Octroi d'une aide en service pour le Montbrétia

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur l'octroi d'une aide en service d'un montant de 500 €, pour l'occupation de la salle communale de Maubray les 4 septembre, 6 novembre, 4 décembre 2015 et 8 janvier 2016.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Octroi d'une aide en service pour la compagnie « bohème de Gouaille »

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur l'octroi d'une aide en service d'un montant de 2.250 € (18 X 125 €) pour l'occupation de la salle communale de Maubray pour les répétitions de cette troupe de théâtre.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

10. Procès-verbal

Le Conseil Communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 27 août 2015. Celui-ci a été transmis par mail, préalablement à la séance.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

10 bis. Devenir de la caserne des pompiers d'Antoing

Monsieur VINCENT voudrait savoir ce qu'il en est par rapport à ce qu'il a lu dans la presse. Il précise qu'Antoing comporte beaucoup de zones à risques (industrie lourde, LGV, Autoroute, SEVESO,...). Son groupe souhaite apporter son soutien, car il n'y a pas d'intérêt à supprimer le poste d'Antoing.

Monsieur BAUWENS remercie Monsieur VINCENT de son soutien.

Il précise que ces propositions ont été faites lors d'un Collège. « Une réunion est prévue prochainement. Antoing doit exister et j'assume mes propos ».

Monsieur BAUWENS se demande pourquoi avoir fait cette réforme. « Certaines casernes sont dans le rouge ». Il précise qu'il n'admet pas que l'on ferme certaines casernes pour en reconstruire d'autres. « Le Collège de zone fera des propositions qui devront être votées par le Conseil de zone ». A suivre...

Monsieur VIVIER précise qu'il y a eu beaucoup de nominations hâtives. « Antoing est reconnue pour être aisée, et espérons que ce n'est pas une manœuvre des autres communes pour récupérer des fonds ». Il précise également que son groupe soutien la démarche de Monsieur BAUWENS, à qui il propose de prendre la présidence.

Monsieur BAUWENS précise qu'il n'est pas intéressé par ce poste.

11. Questions orales

- Monsieur VINCENT remercie la ville d'Antoing pour l'aide technique et matérielle apportée dans le cadre de la fête des courges qui a accueilli environ 4.600 personnes.

Monsieur VINCENT évoque les inondations sur la place du Préau. Il précise qu'il ne veut plus entendre que ce sont des pluies exceptionnelles. Elles l'étaient avant, mais ne le sont plus vu les changements climatiques.

Monsieur BAUWENS précise que l'on connaît les raisons de ces inondations. C'est la configuration de l'égouttage principal qui a été mal pensée, quand on a rebouché le petit canal près de la place. La pression remonte et il y a inondation.

Monsieur VINCENT précise qu'il faut trouver des solutions car les assureurs ne veulent plus couvrir les bâtiments inondés.

Monsieur BAUWENS évoque également le problème des inondations à la rue de l'Aigle à Maubray, la rue E. Royer et le chemin de Warnaf à Calonne.

- Monsieur VIVIER évoque une subvention supplémentaire de 16.000 € à recevoir pour les RIS.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il n'a pas reçu d'information à ce sujet. Cette somme ne représenterait toutefois que 2,5% du coût global des RIS pour Antoing.